



ᑭᓄᓴᓴᓴ Qulliit

ᓄᓴᓴᓴ ᓴᓴᓴᓴ ᓴᓴᓴᓴ
Nunavunmi Arnanut Katimayit
Nunavut Status of Women Council
Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut

RAPPORT ANNUEL 2022 - 2023



Table des matières

Mandat	2
Objectifs du Conseil	3
Priorités	4
Membres du Conseil	5
Personnel du Conseil	5
Mot de la présidente	6
Activités du Conseil	7
Partenariats et autres activités	13
Perspectives d'avenir.....	14
États financiers.....	16



Mandat du Conseil Qulliit de la Condition Féminine du Nunavut

Le Conseil Qulliit de la Condition Féminine du Nunavut a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la Loi sur le conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut. Le rôle du Conseil est de promouvoir la participation égale des femmes dans la société et pour ce faire, de favoriser des changements dans les structures sociales, juridiques et économiques.

Qulliit est un conseil consultatif composé de femmes dont le but est de soutenir des changements qui visent des enjeux dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, du développement économique, du

logement, de l'emploi, du leadership et de la culture qui affectent les femmes.

Nous encourageons les femmes, les filles et les Nunavoises et Nunavois de diverses identités de genre à être des dirigeantes et des dirigeants forts, des défenseurs compatissants et ainsi qu'à s'aider les uns les autres et à soutenir leurs communautés. Nous créons des espaces sûrs pour discuter des questions qui touchent les femmes du Nunavut, et nous utilisons ces voix pour aider à façonner des politiques et des lois qui nous concernent.



Objectifs du Conseil

Les objectifs du Conseil sont les suivants :

- Conseiller la ministre responsable de la Condition féminine quant aux priorités et aux enjeux à prendre en considération;
- Examiner les politiques et les lois qui affectent les femmes et présenter les conclusions aux ministères ou aux agences pertinentes;
- Encourager une discussion ouverte sur les questions relatives à la condition féminine au Nunavut;
- Aider la ministre à promouvoir des changements pour assurer l'égalité des femmes;
- Accroître la sensibilisation du public à l'égard des enjeux qui affectent les femmes;
- Promouvoir des changements d'attitude au sein des collectivités afin que les femmes puissent jouir d'une égalité des chances, et
- Aider les organismes et les groupes dont les objectifs promeuvent l'égalité des femmes.

Valeurs Qulliit

Les valeurs suivantes nous guident dans notre travail



SOUTIEN



AUTONOMISATION



JUSTE ET CONVENABLE



ACCEPTATION



COLLABORATION



RESPECT

Priorités

Sensibilisation et prévention de la violence fondée sur le genre et entre conjoints :

Favoriser un territoire libre de toute violence. Ce qui comprend le travail avec des partenaires pour créer un changement d'attitude à l'égard de la violence envers les femmes et promouvoir l'aide aux victimes.

Favoriser l'équité : Encourager la sensibilisation du public à l'égard de ce que signifie l'égalité et sur les façons de s'assurer que toutes les facettes de nos vies intègrent l'égalité pour tous. Promouvoir l'égalité des chances, des salaires, des soins de santé des femmes, de l'accès à l'éducation et à la justice.

Autonomiser les communautés et les jeunes : Favoriser et soutenir le leadership et l'épanouissement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Nunavut.

Culture : Apprécier et promouvoir les traditions culturelles uniques et diverses de toutes les femmes du Nunavut. Préconiser l'orientation culturelle chez les nouveaux employés du territoire.

Créer des espaces surs et un dialogue ouvert : Promouvoir le changement par le truchement de nombreuses avenues, en célébrant les forces, en partageant les problèmes et les réussites, et en encourageant le changement.

Membres du Conseil

NOM	FONCTION	COLLECTIVITÉ
Amber Aglukark	Présidente	Iqaluit
Clara Evalik	Vice-présidente	Cambridge Bay
Jukipa Kotierk	Vice-présidente	Iqaluit
Joan Kalaserk	Conseillère	Rankin Inlet
Laureen Caskey	Conseillère	Arviat
Geela Maniapik	Conseillère	Pangnirtung
Ruth Kaviok	Conseillère	Arviat
Katie May Anawak-Dunford	Conseillère	Iqaluit
Mary Akpalialuk	Conseillère	Iqaluit

Personnel du Conseil

Cate Macleod

Directrice générale (septembre 2022 à aujourd'hui)

Angela Petru

Administratrice de projet (septembre 2022 à aujourd'hui)

Mot de la présidente

Quelle première année ce fut en tant que présidente du Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut! J'étais à la fois enthousiaste et honorée d'avoir été choisie pour ce poste par mes collègues membres du Conseil.

Cette année, nous nous sommes concentrées sur la reconstruction du bureau de Qullit et à nous assurer que le côté administratif était sur la bonne voie. Nous avons accueilli une nouvelle directrice générale et avons passé beaucoup de temps à repenser les objectifs, les priorités et l'avenir du Conseil. Après plus de deux ans d'incertitude liée à la COVID-19, nos membres ont finalement pu se rencontrer en personne, non pas une, mais deux fois au cours de l'exercice.

Ce fut aussi l'année où nous avons décidé d'accroître notre visibilité et de favoriser davantage de partenariats pour servir les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre dans l'ensemble du territoire. Nous avons communiqué avec divers organismes, qui se sont joints à notre cause avec enthousiasme. Nous sommes très reconnaissantes pour leur passion et leur travail visant à nous aider à faire entendre notre voix.

Nous savons que les solutions pour la guérison au Nunavut doivent être conçues par des Inuits pour les Inuits. Notre culture, nos valeurs, notre histoire, notre langue et nos connaissances doivent être placées au cœur et à l'avant-plan alors que nous travaillons à guérir et à tourner la page. Beaucoup trop de nos sœurs ont été victimes d'une violence insensée. Nous avons besoin d'action et de soutien, et que cela cesse.

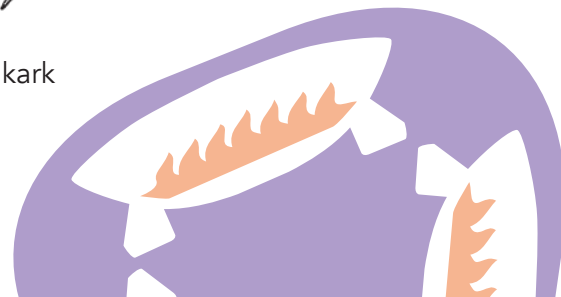


Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre la violence et l'inégalité envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. S'il vous plaît, faites entendre vos voix et utilisez vos expériences pour les inspirer, assurer leur sécurité et leur bien-être. Ensemble, nous sommes plus forts, et nous devons rester déterminés, avoir le verbe haut et être remplis d'espoir. Le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut est plus passionné et déterminé que jamais, et nous sommes là pour vous.

Matna,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Amber Aglukark". The signature is fluid and cursive.

Amber Aglukark
Présidente



Activités du Conseil

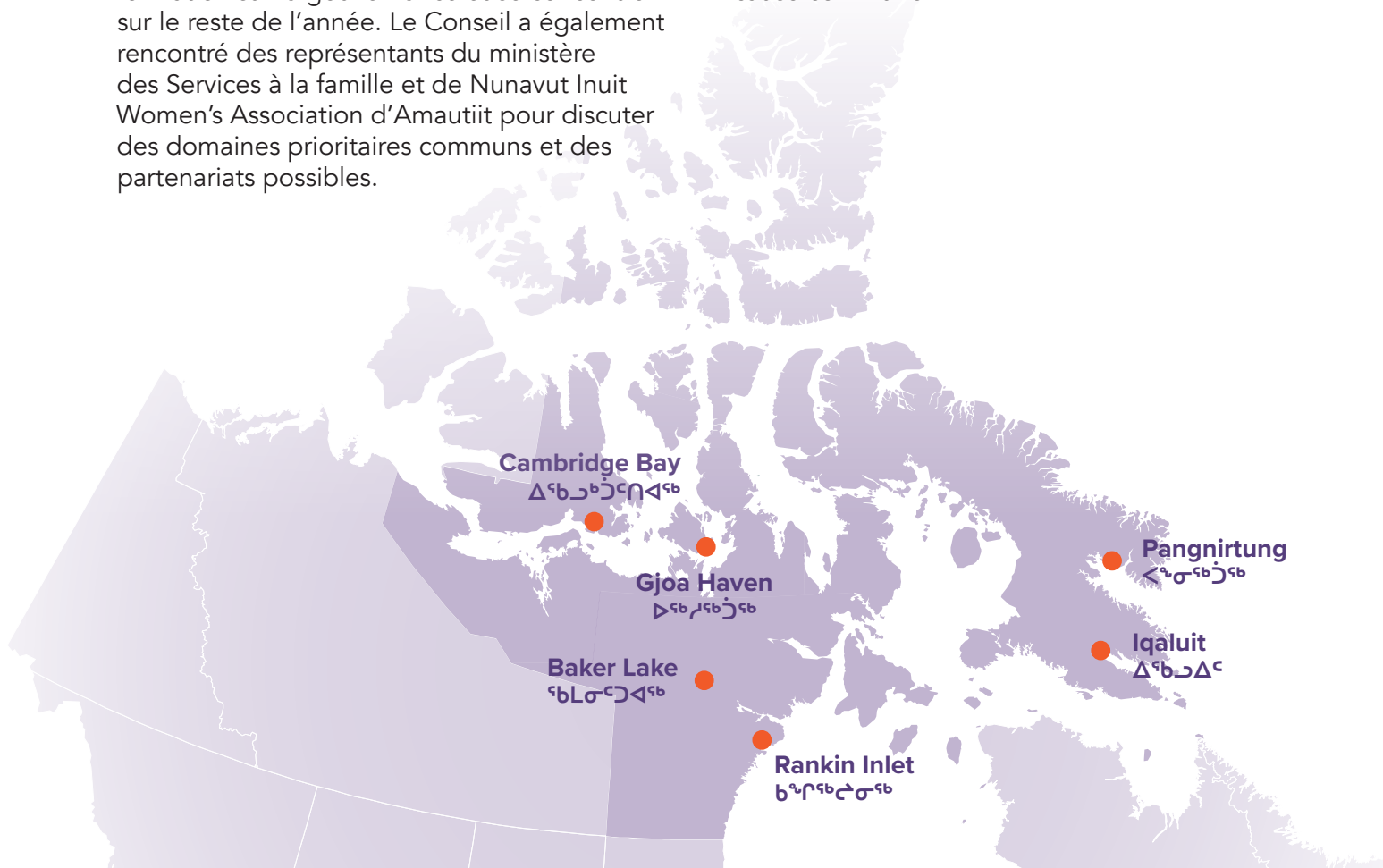
Des rencontres en personne

Au fil des ans, le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut a tenu des réunions à travers le territoire : à Baker Lake, Pangnirtung, Gjoa Haven, Rankin Inlet, Iqaluit et Cambridge Bay. La rotation des réunions annuelles dans différentes localités permet au Conseil de se rendre compte des besoins spécifiques et de leurs solutions communautaires.

En 2022, le Conseil a pu se réunir en personne pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19. Le 31 octobre et le 1er novembre 2022, les membres se sont réunis à Iqaluit pour élire un nouveau conseil exécutif, recevoir une formation sur la gouvernance et se concentrer sur le reste de l'année. Le Conseil a également rencontré des représentants du ministère des Services à la famille et de Nunavut Inuit Women's Association d'Amautiit pour discuter des domaines prioritaires communs et des partenariats possibles.

De plus, le Conseil s'est réuni les 11 et 12 mars 2023 à Ottawa pour entamer l'important travail de création d'un plan stratégique pour les cinq prochaines années. Il s'agissait d'un exercice interactif au cours duquel les membres ont eu l'occasion de disposer d'un espace sûr et de la capacité d'élaborer une vision et des thèmes pour orienter à long terme le travail du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut.

Comme toujours, ces réunions en personne ont été un moyen important pour les membres de notre Conseil de tisser des liens, de partager, de créer et de travailler en synergie pour une cause commune.





Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre

À nouveau en 2022, le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut s'est associé au Barreau du Nunavut, au gouvernement du Nunavut, au YMCA Agvik Nunavut, et à l'Association Pauktuutit des femmes inuites du Canada pour organiser une marche communautaire et une veillée à Iqaluit.

L'évènement a rassemblé plus de 100 personnes en mémoire des 14 victimes de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal en 1989 et des innombrables victimes de violence fondée sur le genre depuis cette date. L'évènement commémoratif au Musée Nunatta Sunakkutaangit s'est déroulé en inuktitut, en anglais et en français, les maitresses de cérémonie étaient Joanna Awa et Martine Dupont. L'évènement comprenait une représentation par la troupe de danse du tambour Inuksuk, un message vidéo de l'honorable Margaret Nakashuk, ministre responsable du Conseil du statut de la femme du Nunavut, des mots de Amber Aglukark, présidente du Conseil et de la directrice générale de Pauktuutit Rosemary Cooper, ainsi que des commentaires de membres dévoués et passionnés de la communauté. Ce fut un évènement puissant de deuil, d'espoir, de guérison et d'engagement envers les femmes de tout le territoire.



De plus, cette année, le Conseil a organisé un évènement pendant une pause repas à l'école secondaire Inukshuk pour fournir de l'information sur le 6 décembre. On a demandé aux élèves leurs pensées sur la façon de mettre fin à la violence fondée sur le genre au Nunavut, sur ce qui les fait se sentir en sécurité et sur leurs idées quant à la façon d'aider. Les élèves ont également créé des affiches pour la marche communautaire plus tard dans la soirée.



Je sais que c'est une journée difficile aujourd'hui pour beaucoup d'entre nous. Le rappel que les femmes, en particulier les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, sont confrontées à des taux de violence aussi élevés est dévastateur.

Le changement est nécessaire. Nous devons travailler en synergie pour attirer l'attention, les ressources et l'urgence appropriées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Au Conseil, nous sommes déterminées à défendre les intérêts des femmes du Nunavut afin de trouver des solutions et d'aider à assurer leur sécurité.

En regardant autour de moi, je peux voir que nous avons de nombreux partenaires et alliés dans notre travail. Et je peux voir la passion et la détermination qui visent à améliorer la vie des femmes, des filles et des personnes qui s'identifient comme femmes sur notre territoire.

Il y a beaucoup devant nous, mais j'ai bon espoir. Ce soir, nous rendons hommage aux femmes que nous avons perdues et qui ont souffert, et nous les portons avec nous, comme nous poursuivons notre travail pour créer un monde plus sûr, plus heureux et plus sain.



- Amber Aglukark, présidente du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut

End violence
Against 
WOMEN



Activités du Conseil

Seize jours d'activisme, du 25 novembre au 10 décembre

Tous les ans, du 25 novembre au 10 décembre, le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut invite les Nunavoises et Nunavois à partager leurs idées et leurs réflexions sur la façon de mettre fin à la violence fondée sur le genre et entre conjoints sur nos plateformes de médias sociaux. Des messages sur la manière de reconnaître la violence fondée sur le genre et d'en apprendre davantage à ce sujet ont

été partagés en ligne, avec des liens vers des ressources et divers appels à l'action. Les Nunavoises et Nunavois ont été encouragés à adopter et à promouvoir un mode de vie exempt de violence et à travailler en synergie pour l'éliminer. On peut trouver ces messages sur les pages des médias sociaux du Conseil.

Prix Wise Woman et prix Outstanding Young Woman

Les prix Wise Woman et Outstanding Young Woman sont décernés chaque année pour honorer les femmes qui se distinguent par un travail de bénévolat et de défense des droits exceptionnel, et qui soutiennent, éduquent et guident les autres dans nos collectivités. Ces prix ont été remis le 2 mars 2023 lors d'une cérémonie à l'Assemblée législative du Nunavut.

Le prix Wise Woman 2022 a été remis à l'ancienne ministre et présidente du Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut, Elisapee Sheutiapik d'Iqaluit, et le prix Outstanding Young Woman 2022 a été décerné à l'actrice Anna Lambe d'Iqaluit. Chaque année, les lauréates reçoivent une plaque et la « Wise Woman » reçoit un qulliq. Le Conseil félicite les récipiendaires et les finalistes et remercie tous les Nunavoises et Nunavois pour leur travail visant à faire de notre territoire un endroit plus équitable, plus juste et plus sécuritaire pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.





Thé des aînées féminines

À l'approche de la Journée internationale des femmes, la ministre Nakashuk a organisé un thé à l'occasion de l'évènement Elders Qammaq d'Iqaluit à l'intention des aînées de la région, le 5 mars 2023. Ce fut un après-midi de jeux, de nourriture, d'histoires, de prix et de rires en l'honneur de certaines des femmes les plus compétentes et les plus respectées d'Iqaluit.

Plus de 20 aînées étaient présentes et avaient hâte de partager leurs histoires et leurs souvenirs sur leur expérience en tant que femmes pendant des périodes de grands changements pour le Nunavut. Ce fut incroyablement positif et l'évènement se répètera annuellement à l'avenir.



Journée internationale des femmes, le 8 mars

Pour célébrer la Journée internationale des femmes du 8 mars 2023, le Conseil Qulliit de la Condition Féminine du Nunavut a organisé un marché communautaire de la Journée internationale des femmes et une activité de mieux-être au centre Tukisigiarvik d'Iqaluit. Le Conseil a collaboré étroitement avec le YWCA Agvik du Nunavut, ainsi qu'avec le ministère des Services à la famille du gouvernement du Nunavut pour réaliser cette initiative.

L'évènement a réuni des vendeuses et des artisanes dans le cadre d'une foire artisanale, des organismes gouvernementaux et locaux spécialisés dans les services d'aide aux femmes aux filles et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que des esthéticiennes pour fournir des services de mieux-être et de beauté aux femmes présentes.

Il s'agit d'un évènement très fréquenté, et le Conseil prévoit d'étendre la portée et la taille de la place de marché en 2024.



Journée nationale de sensibilisation à la situation des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), aussi appelée la Journée de la robe rouge, le 5 mai

À l'occasion de la Journée de la robe rouge, le Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut a organisé un rassemblement communautaire et une marche pour sensibiliser et pour attirer l'attention sur les effets dévastateurs des femmes inuites assassinées et disparues au Nunavut et dans tout le pays. L'évènement a commencé à l'extérieur du bureau du Conseil, avec le dévoilement d'une plaque et de fleurs en l'honneur des FFADA, suivi d'une marche enthousiaste à laquelle ont participé plus de 50 personnes.

Une fois de plus, l'YWCA Agvik Nunavut et Pauktuutit se sont associés au Conseil pour cet évènement, afin de montrer l'unité et la force de la communauté.



Nous savons grâce à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées que les répercussions continues des problèmes liés au colonialisme, à la pauvreté, à la santé mentale, et à la consommation de drogues ont créé un héritage de violence dans les foyers, les relations et les institutions. La violence fondée sur le genre au Nunavut ne peut être comprise ni arrêtée sans aborder ce contexte colonial. Le Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut s'engage à travailler sans relâche pour s'attaquer à ce problème et apporter des changements importants.

Le Nunavut a le taux le plus élevé au pays de violence fondée sur le genre déclarée par les femmes.

Au Nunavut, les femmes sont victimes de crimes violents, y compris d'agressions sexuelles, à un taux de 12 à 13 fois plus élevé que les autres femmes au Canada.

Partenariats et autres activités

Le Conseil travaille avec de nombreuses organisations dans tous les domaines relevant de notre mandat, afin d'examiner les partenariats pour des projets, des événements et des programmes possibles.

En 2022-2023, le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut a continué de mettre l'accent sur les partenariats en extension des services à la communauté pour mettre fin à la violence familiale, fondée sur le genre et entre conjoints. Cela a mené à une collaboration encore plus étroite avec le gouvernement du Nunavut, Pauktuutit Inuit Women of Canada, YWCA Agvik Nunavut et le Barreau du Nunavut. Le Conseil est reconnaissant pour leur collaboration et leur soutien qui sont extrêmement importants.

Cette année, le Conseil s'est aussi concentré sur l'amélioration des communications et sur l'extension des services aux Nunavoises et Nunavois. Il s'agissait notamment d'offrir des médias sociaux plus attrayants et plus accessibles dans toutes les langues officielles du Nunavut. Nos abonnés continuent de croître de manière constante et de consulter notre contenu. Nous avons également parlé plus directement avec les Nunavoises et Nunavois lors d'événements communautaires en personne où nous avons reçu de précieux commentaires et les avons mis en œuvre.



Perspectives d'avenir



Comme le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut va de l'avant, les membres ont décidé de réaligner leurs priorités et de s'appuyer sur l'important travail accompli au cours des 20 dernières années. Bien que le Conseil continue de promouvoir et d'influencer le changement, les membres veulent s'assurer que l'organisme offre également un soutien pratique aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut reconnaît la nécessité d'enchâsser la culture, la langue et la tradition dans tous les aspects de son travail. Le lien avec l'identité culturelle est essentiel à la sécurité, à l'épanouissement et à la réussite des Nunavoises.

En examinant les piliers du soutien, de l'engagement, de la culture, de la sensibilisation et de l'éducation, le Conseil se concentrera sur l'autonomisation au cours de la prochaine année, sachant que les femmes, les filles et les Nunavoises et Nunavois de diverses identités de genre qui sont dotés des moyens nécessaires deviennent autonomes et puissants.



États financiers

**CONSEIL QULLIIT
DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

**CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT
INDEX
31 MARS 2023**

	<u>Page</u>
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	1
Rapport du vérificateur indépendant	2 à 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats et de l'excédent accumulé	6
État de l'évolution des actifs financiers nets	7
État des flux de trésorerie	8
Notes aux états financiers	9 et 10

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction du Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et des informations connexes présentées par voie de notes. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et, par conséquent, comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur son jugement.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction est responsable du fonctionnement des systèmes financiers et des contrôles internes connexes afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée par la direction du Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées, que les ressources sont gérées de façon efficace et économique et que les activités sont menées efficacement en vue d'atteindre les objectifs de l'entreprise, et que les transactions sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

Les vérificateurs externes, Lester Landau comptables professionnels agréés, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière du Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut et se réunissent au besoin.



Amber Aglukark
Président



Cate Macleod
Président-directeur général

Le 22 novembre 2023

Rapport du vérificateur indépendant

Pour les membres du Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut

Rapport sur la vérification des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut (le Conseil) qui comprennent l'état de la situation financière, les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, les changements dans les actifs financiers nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres éléments explicatifs.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base raisonnable à notre opinion

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Nos responsabilités découlant de ces normes sont décrites plus à fond dans la section *Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux exigences éthiques pertinentes à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons respecté nos autres responsabilités en matière d'éthique, conformément à ces exigences. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. L'autre renseignement comprend l'information incluse dans le rapport annuel, mais n'inclut pas les états financiers ainsi que le rapport de notre vérificateur.

Notre avis sur les états financiers ne porte pas sur les autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance ou de conclusion à leur égard.

Outre la vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire l'autre renseignement et, ce faisant, d'évaluer si cet autre renseignement n'est pas matériellement conforme avec les états financiers ou si nos connaissances obtenues au cours de la vérification ou autrement semblent comporter des inexactitudes importantes. Si, en nous basant sur le travail que nous avons effectué, nous parvenons à la conclusion que ces autres renseignements comportent une inexactitude importante, nous devons signaler le fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'administration et des chargés de la gouvernance à l'égard des états financiers

L'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit évaluer la capacité du Conseil à poursuivre ses activités, en divulguant, si nécessaire, toutes les questions soulevant un doute et sur la base du principe de la continuité d'exploitation, sauf si l'administration entend liquider les actifs du Conseil ou mettre un terme à ses activités ou, encore, s'il n'existe aucune autre option réaliste que de procéder de la sorte.

Les personnes chargées de la gouvernance doivent superviser le processus de production des rapports financiers du Conseil.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et de produire un rapport qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable représente un degré élevé d'assurance, mais ne constitue pas une garantie qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada soit toujours en mesure de détecter une inexactitude importante, le cas échéant. Les anomalies peuvent découler d'erreur ou de fraude, et ne sont considérées comme significatives que dans l'éventualité où, prises individuellement ou globalement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer des décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus de vérification. De plus :

- Nous déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles résultent d'erreur ou de fraude, nous concevons et appliquons des procédures de vérification répondant aux risques d'inexactitudes, et nous exigeons des éléments probants suffisants et adéquats qui nous permettent d'émettre une opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant de fraude est plus élevé que dans le cas d'une erreur, car la fraude peut impliquer de la collusion, des faux, des omissions intentionnelles, de tromperies, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à la vérification afin de concevoir des procédures adéquates dans les circonstances, et non pas pour émettre une opinion sur l'efficacité des contrôles internes du Conseil.
- Nous évaluons l'adéquation des conventions comptables utilisées, l'aspect raisonnable des estimations comptables et des divulgations afférentes produites par l'administration.
- Nous tirons une conclusion quant à la pertinence de la présomption de continuité par la direction et en fonction des éléments probants obtenus, si une incertitude importante, due à des conditions ou des événements existants, pouvait entraîner un doute quant à la capacité du Conseil à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes dans l'obligation de signaler, dans notre rapport du vérificateur, les éléments divulgués dans les états financiers ou, si ces éléments sont inadéquats, de modifier notre opinion. Notre conclusion est basée sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport du vérificateur. D'autre part, des événements ou des conditions éventuels peuvent faire en sorte que le Conseil ne puisse poursuivre ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations. Nous évaluons également si les états financiers consolidés représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à ce qu'ils fournissent une information juste.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance à propos d'autres sujets, notamment, la portée proposée et le moment de la vérification ainsi que les conclusions importantes de notre démarche, y compris les lacunes importantes du contrôle interne que nous avons pu remarquer en cours de vérification.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons respecté les exigences éthiques concernant l'indépendance, et indiquant que nous avons dévoilé toute relation ou autre question susceptible d'être interprétée comme pouvant affecter notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Comme exigé par la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis, les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été utilisées comme pour l'année précédente.

De plus, nous déclarons, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, qu'à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par le Conseil, que les états financiers sont conformes à ceux-ci et que les opérations que nous avons examinées ont, dans tous leurs aspects significatifs, respecté le cadre des pouvoirs statutaires du Conseil.

Iqaluit, Nunavut
Le 22 novembre 2023



Comptables professionnels agréés
Lester Landau Accounting Professional Corp.

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2023

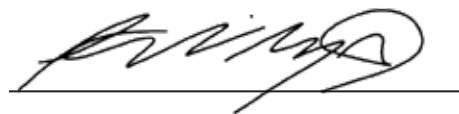
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 593 \$	151 328 \$
TPS à recevoir	<u>12 616</u>	<u>8 109</u>
	<u>227 209</u>	<u>159 437</u>
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	148 536	39 326
Remises gouvernementales payables	6 268	38 417
Contribution remboursable	<u>68 919</u>	<u>68 919</u>
	<u>223 723</u>	<u>146 662</u>
Actifs financiers nets	<u>3 486</u>	<u>12 775</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	<u>6 339</u>	<u>2 000</u>
Excédent accumulé	<u>9 825 \$</u>	<u>14 775 \$</u>

Engagements (note 5)

Approuvée au nom du Conseil :



Amber Aglukark
Président



Katie May Dunford-Anawak
Conseiller

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FEMININE DU NUNAVUT
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Budget <u>2023</u> (non vérifié)	Réal <u>2023</u>	Réal <u>2022</u>
Revenus			
Gouvernement du Nunavut – ministère des Services à la famille			
Financement de base	370 000 \$	370 000 \$	370 000 \$
Contribution remboursable	–	–	(43 698)
	<u>370 000</u>	<u>370 000</u>	<u>326 302</u>
Dépenses			
Créances irrécouvrables	–	–	10 292
Honoraires du Conseil	10 600	24 175	7 438
Assurances	–	1 921	2 119
Intérêts et frais bancaires	420	2 988	3 393
Divers	1 200	–	–
Bureau et administration	3 720	15 403	15 466
Matériel de bureau	–	29 318	4 937
Honoraires professionnels	17 350	23 538	22 210
Fournitures du programme et documentation	9 000	7 970	4 892
Loyer	27 840	28 075	27 183
Salaires et traitements	233 570	180 144	216 599
Télécommunications	11 400	8 430	10 981
Services de traduction et location d'équipement	2 400	15 778	–
Déplacements	52 500	37 210	792
	<u>370 000</u>	<u>374 950</u>	<u>326 302</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	–	(4 950)	–
Excédent accumulé, ouverture	<u>14 775</u>	<u>14 775</u>	<u>14 775</u>
Excédent accumulé, clôture	<u>14 775 \$</u>	<u>9 825 \$</u>	<u>14 775 \$</u>

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FEMININE DU NUNAVUT
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Budget <u>2023</u> (non vérifié)	Réal <u>2023</u>	Réal <u>2022</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	(4 950) \$	(4 950) \$	– \$
Diminution (augmentation) des dépenses payées d'avance	<u>– \$</u>	<u>(4 339) \$</u>	<u>3 317</u>
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(4 950)	(9 289)	3 317
Actifs financiers nets, ouverture	<u>12 775</u>	<u>12 775</u>	<u>9 458</u>
Actifs financiers nets, clôture	<u>7 825 \$</u>	<u>3 486 \$</u>	<u>12 775 \$</u>

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	(4 950) \$	– \$
Encaisse fournie par (utilisée pour) les changements dans le fonds de roulement hors trésorerie :		
TPS à recevoir	(4 507)	8 969
Charges payées d'avance	(4 339)	3 317
Comptes créditeurs et charges à payer	109 210	14 167
Contribution remboursable	–	(42 672)
Remises gouvernementales payables	<u>(32 149)</u>	<u>31 050</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	63 265	14 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie, ouverture	<u>151 328</u>	<u>136 497</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, clôture	<u>214 593 \$</u>	<u>151 328 \$</u>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2023

1. NATURE DU CONSEIL

Le Conseil Qullit de la Condition Féminine du Nunavut a été fondé, au Nunavut, en vertu de la *Loi sur le Conseil Qullit de la Condition Féminine* du Nunavut le 1^{er} avril 1999, tel qu'amendé le 22 mars 2005, et a débuté ses activités le 1^{er} avril 2001, en tant qu'*organisme public en vertu de l'Annexe A* comme déterminé par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil doit se conformer avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le *Manuel d'administration financière* du gouvernement du Nunavut. Il a pour rôle de favoriser l'objectif de participation égale des femmes à la vie sociale et de promouvoir à cette fin l'évolution nécessaire des structures sociales, juridiques et économiques.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables adoptées par le Conseil sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent l'application des chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité pour le secteur public auxquels peuvent accéder les organismes gouvernementaux à but non lucratif. Voici un résumé des principales conventions comptables :

(a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses touchant les montants des actifs, des passifs, la divulgation des actifs et passifs éventuels en date des états financiers et, les montants rapportés des revenus et des dépenses au cours de l'année. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des comptes débiteurs. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

(b) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers du Conseil sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le Conseil évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, sauf pour les produits dérivés et les titres cotés sur un marché actif, qui se mesurent à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti incluent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués à leur coût amorti comprennent les comptes créditeurs, les charges à payer, les remises gouvernementales payables et les contributions remboursables.

La direction est d'avis que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit découlant de ces instruments financiers, à moins d'indication contraire.

(c) Constatation des produits

La méthode du report de la comptabilisation des revenus est utilisée. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle ces dépenses connexes ont été engagées. Les contributions non restrictives sont comptabilisées pour l'exercice où elles ont été reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir, dans la mesure où il est possible de faire une estimation raisonnable de leur montant et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FEMININE DU NUNAVUT
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides pouvant être facilement convertis en argent comptant. Les placements à court terme sont enregistrés à la moindre valeur entre le coût et la valeur du marché.

(e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées aux dépenses dans l'état des résultats au cours de l'exercice d'acquisition.

(f) Apports de biens et de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures au Conseil pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur, les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le matériel de bureau comprend du matériel informatique d'une valeur de 15 291 \$ (4 823 \$ en 2022) acquis au cours de l'exercice.

4. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil reçoit la majorité de son financement du gouvernement du Nunavut. Sans le soutien continu du gouvernement, il est peu probable que le Conseil soit en mesure de poursuivre ses activités.

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé en vertu d'un bail à verser un montant de 2 540 \$ plus taxes par mois pour un espace de bureaux jusqu'au 31 mars 2028.

Le Conseil a la possibilité de renouveler le bail pour trois périodes consécutives de cinq ans chacune à compter du 1^{er} avril 2023. Le loyer annuel peut être négocié pour chaque période de renouvellement. Le loyer pour la période de renouvellement doit représenter la valeur marchande actuelle pour la location d'un espace similaire au moment du renouvellement.

Conseil Qullit de La Condition Féminine du Nunavut



987B rue Iglulik
Iqaluit NU X0A 0H0



867-979-6690



projects@qnswh.ca



www.qnswh.ca



www.facebook.com/
Qullit



@Qullit



@QNSWC